

Commune de Chens sur Léman
Haute Savoie



Conseillers en exercice	: 19
Conseillers présents	: 16
Conseillers votants	: 18
Dont deux pouvoirs	

Date de la convocation du Conseil
Municipal : 29 février 2016

**EXTRAIT DU REGISTRE DES
DELIBERATIONS DU CONSEIL
MUNICIPAL**

*L'an deux mille seize, le huit mars,
le Conseil Municipal de la Commune de
Chens sur Léman dûment convoqué, s'est
réuni en session ordinaire
à la Mairie, sous la présidence de Madame
MORIAUD Pascale, Maire.*

**PRESENTS : TRONCHON J. BILLARD G.
FICHARD B. MEYRIER M. DENERVAUD M.
CHEVRON F. MONTANES A. ZANNI F.
BRILL J. FOURQUES de RUYTER S.
LEJEUNE S. DURET MOTTIER G
PORTAILLER J.**

**EXCUSES : BENOUE N. « pouvoir à GOSSELIN
M.H. », de PROYART A. « pouvoir à
CHANTELOT C. », ARNOUX R. excusé**

Est élue secrétaire de la séance : **FOURQUES de
RUYTER S.**

**COMPTE-RENDU DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL
EN DATE DU 8 MARS 2016**

Le Conseil Municipal approuve, à l'unanimité, le procès-verbal de la séance du 12 janvier 2016.

Madame le Maire informe le Conseil Municipal des décisions prises en vertu des délégations qui lui ont été attribuées.

APPROBATION D'UN AGENDA D'ACCESSIBILITE PROGRAMMEE (AD'AP)

Madame le Maire informe le conseil municipal que les gestionnaires des Etablissements Recevant du Public (ERP) ont désormais la possibilité, pour mettre leurs établissements en conformité avec les obligations d'accessibilité, de s'engager par la signature d'un Agenda d'Accessibilité Programmée (Ad'Ap).

L'Agenda d'Accessibilité Programmée correspond à un engagement de réaliser les travaux dans un délai déterminé, de les financer et de respecter les règles d'accessibilité.

Cet agenda comporte un descriptif des bâtiments concernés, les éventuelles demandes de dérogation, le phasage annuel des travaux et leur financement.

Madame le Maire présente l'Ad'Ap pour les 11 Etablissements Recevant du Public de la Commune qui doit être déposé en préfecture et qui a été transmis aux conseillers par email préalablement à la séance du conseil municipal pour appréciation.

De 2016 à 2021, le montant des aménagements d'accessibilité s'élève à 259 685 €. Certains ne seront pas à réaliser notamment dans le bâtiment de la mairie et du groupe scolaire car ces bâtiments seront réaménagés dans le cadre du projet de restructuration-extension de l'école.

Suite à ces éclaircissements et débats, le Conseil Municipal approuve, à l'unanimité, l'Agenda d'Accessibilité Programmée.

CONSTRUCTION DE LA NOUVELLE MAIRIE, AGENCE POSTALE ET BIBLIOTHEQUE : APPROBATION DE L'AVENANT N°1 AU MARCHE DE MAITRISE D'OEUVRE

Madame le Maire rappelle au Conseil Municipal le marché de maîtrise signé le 18 mars 2014 avec l'Atelier Catherine BOIDEVAIX architecte pour la construction de la nouvelle mairie, agence postale et bibliothèque pour un montant de 330 066.40 € HT soit 396 079 68 € TTC. (mission de base + EXE)

Madame le Maire présente les modifications au marché :

1. Augmentation du montant de travaux

Le montant des travaux passe de 2 378 000,00 € HT à 2 714 601,18€ HT. Il s'agit de :

- demandes complémentaires avec l'ajout d'un niveau en sous-sol, incluant notamment une augmentation de la surface de plancher de 794,30m², prévue au concours à 1158,20m², comptabilisées à l'APD, ainsi que la création de nouveaux accès extérieurs pour ce niveau de sous-sol : mise en place d'un ascenseur double face pour permettre un accès depuis l'extérieur, mise en place de l'escalier extérieur et prolongement de l'escalier intérieur.
- l'ajustement du projet en cours d'études par la maîtrise d'œuvre.

2. Affermissement de 3 missions des 4 missions optionnelles du contrat

Il s'agit de la mission EXE (48 862,82€ HT), de la mission OPC (48 862,82€ HT), ainsi que de la mission assistance pour le choix du mobilier (AMO-MOB -13 573,01€ HT), soit un montant de missions complémentaires de 111 298,65€HT.

3. Rectification erreur des honoraires du marché

Une erreur a été décelée au marché de maîtrise d'œuvre dans le tableau d'honoraires. En effet, lors du concours, le tableau d'honoraires intégrait deux fois le montant de la mission EXE. Celle-ci était prise en compte dans le calcul des honoraires (BASE+EXE pour un montant de 330 066,40€ HT avec un taux de 13,68%) alors que la mission EXE figurait également en mission complémentaire. Ce tableau a été corrigé en calculant les honoraires uniquement sur la BASE (montant de 322 494,62€ HT avec un taux à 11,88%) et en intégrant la mission EXE en mission complémentaire affermée.

En conséquence, le montant du marché passerait de 330 066.40 € HT à 433 793..27 € HT.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, approuve l'avenant n°1 au marché de maîtrise d'œuvre de l'atelier Catherine BOIDEVAIX architecte pour la construction de la nouvelle mairie, agence postale et bibliothèque portant le marché de 330 066.40 € HT à 433 792.27 € HT et charge

Madame le Maire de signer cet avenant ainsi que toute pièce s'y rapportant.

RESTRUCTURATION-EXTENSION DU GROUPE SCOLAIRE : ATTRIBUTION DU MARCHÉ DE MAÎTRISE D'ŒUVRE

14 candidats ont répondu à l'appel d'offres. Le jury, constitué à la séance du 08 décembre 2015 de Mme le Maire, de 3 membres du conseil (M. TRONCHON, M. De PROYART, Mme MOTTIER) et de 2 architectes : Mme BRAY et M. KEHRLY, ont retenu les 3 candidats admis à présenter une offre.

Chaque dossier a été noté selon les critères définis au règlement de consultation :

- Note technique : 60 % (perception du projet et des objectifs par le candidat, méthodes d'exécution de la mission, délais d'exécution et explication du prix
- Prix (40 %).

Les notes obtenues sont les suivantes :

- 9.4/10 au cabinet d'architecte VRA (valeur technique 6 et prix 3.4)
- 10/10 à Franck BAFFIE architecte (valeur technique 6 et prix 4)
- 8.20/10 au cabinet d'architecte BOIDEVAIX (valeur technique 6 et prix 2.8)

Le conseil municipal, à l'unanimité, décide d'attribuer le marché de maîtrise d'œuvre pour la restructuration-extension du groupe scolaire à l'Atelier Franck BAFFIE architecte, 11 rue Paul Bert 74 100 ANNEMASSE, pour un montant de base de 249 900.00 € HT, soit 299 880.00 € TTC., autorise Madame le Maire à signer le marché de maîtrise d'œuvre.

APPROBATION ET AUTORISATION A SIGNER LA CONVENTION POUR LE PORTAGE FONCIER PAR L'ETABLISSEMENT PUBLIC FONCIER DE HAUTE-SAVOIE DE LA PROPRIÉTÉ SITUÉE 1329 RUE DU LEMAN

Monsieur Jérôme Tronchon, adjoint au Maire, explique qu'il s'agit de la propriété bâtie à côté du presbytère. Il a été demandé à l'Etablissement Public Foncier de Haute-Savoie de se porter acquéreur de ce bien immobilier pour le compte de la commune, acquisition que la Commune rembourserait sur 10 ans, avec possibilité de remboursement par anticipation.

Le coût de cette acquisition s'élève à 310'000 €, soit 10 annuités de 31'000 €, majorés des frais de portage de 3%, taxes foncières et prime d'assurance.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, approuve les termes de la convention de portage foncier par l'Etablissement Public Foncier de Haute-Savoie et autorise Madame le Maire à la signer.

APPROBATION ET AUTORISATION A SIGNER LA CONVENTION D'OBJECTIFS ENTRE CHENS-MESSERY-CYNEMA JEUNES ET LA FEDERATION DES ŒUVRES LAÏQUES 2016 – 2020

Madame le Maire présente au Conseil Municipal un projet de convention pluriannuelle d'objectifs entre les Communes de CHENS SUR LEMAN, MESSERY, l'association CYNEMA Jeunes et la Fédération des Oeuvres Laïques de Haute-Savoie.

Ce projet, en faveur de l'enfance et de la jeunesse, se traduira par un Contrat Enfance Jeunesse qui devra suivre les obligations définies de la Caisse d'Allocations Familiales.

La FOL s'engage à

- mettre à disposition de l'association CYNEMA Jeunes le personnel correspondant au projet et au budget
- accompagner l'association et les communes dans la réalisation du projet, en tant que centre de ressources. Le personnel est placé sous la responsabilité de l'association, la FOL étant l'employeur.

La convention est proposée pour une durée de cinq ans à compter du 1^{er} février 2016.

Une autorisation de principe est demandée au conseil municipal sur les grands aspects de cette convention dont certains points sont à modifier et à faire valider par la FOL, notamment la durée. Une durée de 4 ans serait en effet préférable pour prendre en compte les évolutions des besoins à venir de chaque commune et des capacités de CYNEMA Jeunes.

Les parties ont trouvé un accord considéré comme pérenne pour tous.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, autorise Madame le Maire à signer de la convention d'objectifs entre Chens-Messery-CYNEMA Jeunes et la Fédération des œuvres laïques 2016-2019, sous réserve des modifications demandées.

DECISION SUR LE PASSAGE DES TPG SUR LE TERRITOIRE DE LA COMMUNE

Une réunion a eu lieu le 11 février 2016 à Puplinge entre les élus de la commune de Chens-sur-Léman (TRONCHON J, CHANTELOT C, CHEVRON F, ZANNI F, MONTANES A) et les Maires des communes suisses concernées par la ligne de bus B dont le trajet serait étendu jusqu'au rond-point de Vereitre. 14 bus sont envisagés en journée, du lundi au vendredi, et 5 bus le samedi.

Le coût serait réparti entre toutes les communes et la participation communale au déficit d'exploitation s'élèverait à CHF 100'000.-, par an, sur 2 ans (si décision avant mars) pour une mise en exploitation le 12 décembre 2016.

M. Bernard FICHARD précise que ce projet n'est pas aussi intéressant qu'il n'y paraît, au regard des horaires proposés et du trajet de cette ligne B qui remonte jusqu'à Chevrens. L'itinéraire fait, en effet, des détours, et les horaires de correspondance à Hermance pour aller vers Genève ne coïncident pas avec ceux de la ligne E. Un autre point, non arrêté à ce jour, concerne l'emplacement du parking, et ne pourra l'être que dans le cadre de la révision du PLU. Il précise qu'il faudra l'accord de la Communauté de Communes du Bas-Chablais et du Département qui lui a transféré la compétence. M. Bernard FICHARD souhaite une nouvelle négociation avec les TPG et les Communes suisses pour que le bus arrive jusqu'au chef-lieu (résidences du Séquoia) et que les horaires soient en corrélation avec la ligne E.

Le Département et la CCBC veulent étendre le service Tadispo avec Flexité afin d'assurer un service d'Excenevex à Hermance, le matin de 7h à 9h et le soir de 17h30 à 19h. Ce service pourrait être mis en place en avril pour une période expérimentale de 6 mois.

Mme Françoise CHEVRON précise qu'il y a des bus de la ligne E toutes les 6 minutes le matin et que les horaires proposés ne sont pas définitifs.

Madame le Maire, Mme Françoise CHEVRON et M. Christian CHANTELOT rappellent que c'est la commune qui sollicite depuis plusieurs années une extension des lignes de transports publics genevois.

M. Christian CHANTELOT ajoute que les propositions de la CCBC ne sont pas réalistes, très compliquées et que leur mise en œuvre n'est pas certaine. Il rappelle que les communes suisses prennent, elles aussi, une partie importante du coût de ce projet.

En attendant la création d'un P+R, M. CHANTELOT précise que des places de stationnement seront créées le long de La RD 20, du giratoire de Vereitre jusqu'au chemin de la Sablonnière

M. Jérôme TRONCHON précise que dans cet ordre de considération, il faudrait aussi revoir la nécessité de la ligne Lihsa pour la navette lacustre qui tourne quasiment à vide.

Mme Sophie FOURQUES DE RUYTER souligne qu'il s'agit ici, enfin, d'une proposition concrète franco-suisse et qui peut évoluer. Cette proposition répond à une problématique de plus de 20 ans. Il ne faudrait pas laisser passer cette opportunité de coopération transfrontalière.

M. Angel MONTANES répond aux arguments de M. Bernard FICHARD que les projets de la CCBC doivent être considérés en complément du projet des TPG, et ce, malgré la taille très réduite des bus Tadispo envisagés par la CCBC (8 places). Il estime qu'il serait contreproductif de remettre en cause la proposition avec les TPG sachant que depuis des années la commune cherche à avoir ce lien entre la commune et la frontière.

Madame le Maire souligne également qu'il serait dommage de laisser passer cette opportunité qui pourrait, du fait des circonstances économiques des TPG, ne pas se représenter. Mme le Maire précise enfin que la CCBC ne s'opposera, semble-t-il pas, à ce projet et que des demandes d'adaptation auprès des TPG ont déjà été faites pour que ce projet réponde au mieux aux besoins et considérations de la commune.

M. Jérôme TRONCHON relève que le projet de la CCBC avec le bus Ta'dispo est à l'essai pour seulement 6 mois et que rien ne permet de savoir s'il serait reconduit, même en cas de succès avéré. M. Christian CHANTELOT soutient ces constats et rappelle que ce projet avec les TPG est concret et qu'il serait en place de manière certaine au 12 décembre prochain.

Madame le Maire demande au conseil de voter sur le principe afin de pouvoir demander officiellement l'accord auprès de la CCBC et d'avancer sur ce projet, malgré tout, de négocier sur la question des horaires.

Après un long débat très controversé, et sous réserve d'aménagement d'horaires et d'une arrivée au chef-lieu, le conseil municipal, à l'unanimité, émet un avis favorable pour le passage des TPG sur le territoire de la commune.

AMENAGEMENT DU CENTRE BOURG : BILAN DE LA REUNION DE PRESENTATION PUBLIQUE DU 19 JANVIER 2016

Une cinquantaine de personnes était présente à cette réunion publique dont le bilan reste très mitigé. Madame le Maire précise à nouveau qu'il sera réalisé dans un premier temps, uniquement l'aménagement dit «léger» (marquage, limitation de vitesse, aménagements provisoires) et que le reste du projet soulève d'autres problématiques, comme l'achat des terrains. Madame le Maire souligne que tout projet envisagé dans le périmètre du centre bourg devra respecter les exigences posées par la Mairie.

La présentation de la réunion peut être consultée sur le site internet de la Mairie.

INSTAURATION DE LA REDEVANCE POUR L'OCCUPATION PROVISoire DU DOMAINE PUBLIC PAR LES CHANTIERS DE TRAVAUX SUR DES OUVRAGES DES RESEAUX DE TRANSPORT ET DE DISTRIBUTION D'ELECTRICITE ET DE GAZ

Madame le Maire informe le conseil municipal de la possibilité d'instaurer une redevance pour l'occupation provisoire du domaine public par les chantiers de travaux sur des ouvrages des réseaux de transport et de distribution d'électricité et de gaz et aux canalisations particulières d'énergie électrique et de gaz. Dans l'hypothèse où ce type de chantier interviendrait en 2016, la commune pourrait percevoir dès 2017 la perception de la redevance.

Elle propose au conseil municipal d'instaurer cette redevance.

Pour information, si la commune avait délibéré en 2015, elle aurait perçu la somme de 24 €

Le conseil municipal, à l'unanimité, accepte cette proposition.

MODIFICATION DE LA COMPOSITION DE LA COMMISSION D'URBANISME SUITE A DEMISSION

Madame FOURQUES DE RUYTER explique les raisons de son désistement et confirme qu'elle reste à disposition en cas de besoins ponctuels et/ou spécifiques auxquels ses compétences professionnelles pourraient répondre.

Madame le Maire rappelle au conseil que cette commission fonctionne depuis deux ans et travaille sur des dossiers complexes, notamment sur la révision du PLU engagée depuis le 10 février 2015.

Madame le Maire propose au conseil de pourvoir ce poste. Aucun conseiller n'est candidat. Elle propose donc de modifier le nombre de membres de cette commission.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide de modifier le nombre de membres de la commission Urbanisme, Environnement, Travaux, Sécurité, Transports de 10 membres à 9 membres et composée comme suit :

Membres : Christian Chantelot, Aubert de Proyart, Bernard Fichard, Maria Denervaud, Angel Montanes, Jérôme Tronchon, Joël Brill, Robert Arnoux, Nelly Duret Benou

DESENCLAVEMENT DU CHABLAIS – LIAISON AUTOROUTIERE CONCEDEE ENTRE MACHILLY ET THONON-LES-BAINS – CONCERTATION – MOTION DE SOUTIEN

Madame le Maire informe le conseil municipal que la DREAL vient de lancer une procédure de concertation visant à satisfaire aux obligations issues des articles L 103-2 du Code de l'Urbanisme et L 121-9 du Code de l'Environnement concernant le projet de réalisation de la liaison de type autoroutier entre Machilly et Thonon-les-Bains. D'une longueur d'environ 17km, cette infrastructure s'inscrit dans un schéma multimodal de désenclavement du Chablais, ce volet portant création d'un maillon de l'axe routier devant relier l'A40 à Thonon-les-Bains.

La Commune de CHENS SUR LEMAN soutient ce projet qui conserve les caractéristiques principales de la route express à 2X2 voies déjà déclarée d'utilité publique le 17 juillet 2006. Ce soutien fort du territoire est consécutif aux avantages et intérêts que son aménagement présente pour le territoire communautaire, principalement en matière de mobilité, de développement économique, de qualité de vie des habitants ou encore de pollution. En effet, l'objectif de cet axe est :

- D'améliorer la desserte du Chablais ainsi que la qualité de vie des usagers et des riverains des principaux axes de circulation actuels,
- En complémentarité avec le développement de transport collectif (RER Léman Express au sud et le BHNS sur la RD 1005 au nord), il permettra d'offrir un réseau adapté aux trafics élevés et un niveau de service confortable, à la fois sur la voie nouvelle et sur les routes départementales,
- Sa mise en service aura pour conséquence l'apaisement des traversées de village comme celles de Bons-en-Chablais, Brenthonne, Lully... : il s'agira de réaménager la RD 903 avec des caractéristiques plus urbaines dans les traversées de ces centres-bourgs, et en conséquence celles de la RD 1005 avec les traversées de Sciez-sur-Léman, Massongy et Douvaine.
- Il encouragera la diminution de la congestion journalière sur les deux axes principaux routiers que sont la RD 903 et la RD 1005, principalement aux heures de pointe et diminuera ainsi le taux d'accidentologie sur ces départementales,
- Il déchargera ainsi les routes départementales des trafics de transit et d'échange et en particulier, par un report du trafic poids lourds sur cet axe adapté,
- Il permettra le délestage de nombreux véhicules individuels afin que la RD 1005 puisse privilégier un transport en commun performant de type BHNS. En effet, cette offre de transport en commun est actuellement pénalisée par la congestion du réseau routier,

Vu le soutien du projet en date du 19 décembre 2013 relative à la motion de la CCBC pour la réalisation la 2 X 2 voies de désenclavement routier du Chablais entre Machilly et Thonon-les-Bains suite aux conclusions du rapport de la commission Mobilité 21 ;

Vu les intérêts bénéfiques précités de la réalisation de cette infrastructure pour notre territoire ;

Il est proposé au conseil municipal,

- De soutenir le projet de liaison autoroutière concédée entre Machilly et Thonon-les-Bains,
- De veiller à ce que le projet s'inscrive dans son environnement avec les précautions d'usages tant techniques que juridiques,

- De demander l'étude et la réalisation du dernier tronçon entre les « chasseurs » et l'autoroute A40 afin d'avoir un tracé continu entre les autoroutes,
- De demander à la DREAL de verser cette motion au registre de la concertation organisée du 18 janvier au 18 mars 2016.

Le conseil municipal, à l'unanimité, accepte cette proposition.

SINISTRE SUR VEHICULE : ACCEPTATION DU MONTANT DU REMBOURSEMENT DE L'ASSURANCE

Madame le Maire informe le conseil du sinistre survenu le 11 janvier 2016 sur le véhicule PEUGEOT 4365YP74. Le rapport d'expertise a été adressé à notre compagnie d'assurance et les travaux de réparation s'élèvent à 1 211.55 €.

Madame le Maire demande au Conseil d'accepter le montant du remboursement d'assurance s'élevant à 1 109.55 €, déduction faite de la franchise de 102€.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, accepte le montant du remboursement d'assurance s'élevant à 1 109.55 €.

COMPTE-RENDUS DE REUNIONS

- Conseil d'école le 7 mars 2016 : Madame Ghislaine MOTTIER a participé au conseil d'école avec Madame Françoise ZANNI et Monsieur Gilles BILLARD : 283 élèves sont actuellement inscrits à l'école de la commune dont 132 en maternelle et 151 en élémentaire. On décompte 8 départs et 31 arrivées.

Le prévisionnel pour 2016-2017 s'élève à 316 élèves pour la rentrée prochaine, dont 139 en maternelle (46 élèves de 3 ans dont 38 déjà inscrits) et 177 en élémentaire.

L'inspecteur d'académie a donné son accord pour l'ouverture d'une classe à la rentrée prochaine et probablement pour une 2^{ème} classe. Cette décision sera confirmée selon les inscriptions. Cela implique de rajouter un bâtiment modulaire, en attendant les nouveaux locaux, voire deux si deux classes sont créées. La question de l'emplacement est problématique.

Monsieur le directeur a remis sa demande de crédits. En investissement 8'000 €, en fonctionnement 17 380 €, soit 55 €/ enfant. Le financement des deux classes est important et devra être prévu au prochain budget (mobilier 20 000 €). Quant au budget transport, il sollicite 6'000 €, les élèves faisant moins de sorties.

Madame Ghislaine MOTTIER note que les sirènes incendie ne sont toujours pas entendues dans toutes les classes. Il s'agit là d'un sujet important, à traiter de manière urgente.

Réunion du SIEM le 01mars 2016 : Mme ZANNI et Mr ARNOUX ont participé à cette réunion. Il a été voté l'approbation de la convention de financement avec le SMDEA pour les travaux de restructuration du réseau entre les communes de Douvaine, Chens sur Léman, Massongy et Messery. Le remplacement de cette canalisation est en cours, les travaux se situent sur la route de Douvaine à Messery entre le rond-point des pompiers et le carrefour de la route de Conche (coût total aux alentours de 680'000 € dont 237'545 € par le SIEM et le reste financé par SMDEA à 35% et l'agence de l'Eau à 30%).

Réunion au SISAME (Syndicat Intercommunal pour la crèche Sciez-Margencel-Anthy) le 29 février 2016 : discussion générale sur les besoins de l'enfance.

Réunion de la commission des finances le 02 mars 2016 : M. Jérôme TRONCHON présente les préconisations de la CCBC en matière de taux d'imposition en vue de la future Communauté d'Agglomération.

Les taux de la CCBC passerait de

- TH : 6.43% à 6.87 %
- TFB : 1 % à 1.43 %
- TFNB : 2.26 % à 6.27 %

Pour la Commune, la CCBC préconise les taux suivant :

- TH / 13.20 % à 12.75 %
- TFB : 13.34 % à 12.18 %

En appliquant ces taux, la commune aurait une perte de plus de 100 000 €, compensée partiellement par la CCBC pour un montant de 57 293 €

- CCAS : Le CCAS a organisé des réunions d'écoute et les retours paraissent positifs. Mme MEYRIER rappelle que le repas des anciens aura lieu le 19 mars 2016 et que des bénévoles sont nécessaires pour le service.

- Cérémonie pour la commémoration du 72ème anniversaire du massacre de Foges le 28 février 2016 : M. TRONCHON, M. CHANTELOT et Mme le Maire ont participé à cette cérémonie

- Madame le Maire, Monsieur Jérôme TRONCHON et Madame Chrytelle BEURRIER, conseillère départementale ont participé à l'assemblée générale départementale des médaillés de la jeunesse et des sports et de l'engagement associatif le 05 mars 2016

- M. Christian CHANTELOT fait le point sur les travaux en cours :

- o Rue des pêcheurs : fin des travaux prévue le 31 mars 2016
- o Rue de charnage et la voie verte : la mise en service de l'éclairage public est reportée d'un mois, le 5 avril 2016 au lieu du 5 mars 2016.
- o Les travaux d'aménagement du carrefour à Verancy (rue de Charnage/RD 25) débuteront le 15 mars 2016. Les travaux devraient durer environ deux mois.
- o Aménagement du parc de Tougues : les barbecues ont été retirés et ne seront pas remplacés. Mme MOTTIER et M. BILLARD, par expérience, réfutent cette décision.
- o Prolongement de la voie verte confirmée entre L'Agrès et Chens le Pont : Le coût estimatif des travaux s'élève à 468'000 €, auquel s'ajoute l'acquisition des terrains. Le montant de la part communale n'est pas encore arrêtée.

QUESTIONS DIVERSES :

- VENTE DU BATIMENT DE LA BOULAN GERIE :

Madame le Maire expose au conseil municipal que les travaux d'agrandissement de la boulangerie s'élève à 260'000 € HT, frais qui seront pris en charge par l'exploitant, et précise que ce dernier perdrait cet investissement s'il devait cesser son activité.

La Commune a réfléchi sur l'utilité de conserver ce bâtiment, au vu des travaux de réparation à réaliser, et a envisagé sa revente.

Madame Sophie FOURQUES DE RUYTER souligne que le projet d'aménagement du centre-bourg vise à conserver un droit de regard sur la destination des bâtiments alentours et que vendre ce bien serait contraire à cet objectif.

Madame le Maire ajoute que l'achat du bâtiment par l'exploitant lui permettrait d'obtenir plus facilement les financements nécessaires à l'opération.

M. Jérôme TRONCHON propose d'envisager une baisse de loyer.

Madame Sabine LEJEUNE propose de signer un bail plus long pour apporter une garantie au locataire actuel.

Sur le principe, le conseil municipal n'est pas favorable à la vente de ce bâtiment, à 12 voix, 5 voix pour (Chantelot, Tronchon, Montanes, Meyrier, Mottier) et 1 abstention (Zanni).

La décision sera mise à l'ordre du jour à un prochain conseil.

- LOYER LOGEMENT D'URGENCE MAISON «FRIGERI» :

Madame le Maire rappelle au conseil municipal sa délibération n° 2015-75 en date du 07 juillet 2015 créant un logement d'urgence dans la maison «Frigeri» et fixant un loyer à 300 € hors charge.

Madame le Maire expose ensuite que ce logement d'urgence a été attribué à une famille de trois personnes, pour une durée de 6 mois à compter du 06 février 2016.

La locataire a accepté un loyer à 500 €.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, fixe le loyer à 500 € à compter du 06 février 2016 et pour la durée de ce contrat.

Pour les dossiers à venir, Madame Marie-Hélène GOSSELIN a proposé d'appliquer ce loyer et de faire intervenir le CCAS en cas de difficulté.

Madame Sabine LEJEUNE explique que le budget du CCAS ne pourra pas toujours couvrir ce surcoût.

- CONVENTION DE SERVITUDE DE PASSAGE AVEC ERDF A COLLONGETTE :

Madame le Maire soumet au conseil municipal une convention de servitudes avec ERDF pour la pose d'un câble HTAS 3X240 sur les parcelles cadastrées

- section C, n°808, au lieudit «Collongette»

- section D, n°28, au lieudit «Les Grands Champs»

Madame le Maire présente cette convention qui fixe les droits de servitude consentis à ERDF, les droits et obligation de la Commune. Cette servitude serait consentie sans indemnité.

Elle demande au Conseil d'approuver cette convention et de l'autoriser à la signer.

Le conseil Municipal, à l'unanimité, approuve les termes de la convention qui lui est présentée et autorise Madame le Maire à la signer.

- M. BRILL suggère que la commission sécurité, qui existe déjà, organise une réunion mensuelle avec la police municipale, pour discuter des difficultés rencontrées, gérer et faciliter

la communication entre les conseillers et la police. Madame le Maire précise qu'il advient à M. De PROYART de convoquer cette commission. Des discussions seront engagées pour organiser ces réunions.

LE MAIRE
PASCALE MORIAUD